

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AOUT 2025

Membres en exercice: 14

Nombre d'élus en exercice	14
Nombre d'élus présents	06
Nombre d'élus représentés	
Nombre d'élus excusés	08
Dont procurations	

M. PARISOT Jean-Luc a été élu secrétaire.
Début de la séance à 19 heures 30.

Ordre du jour :

- Election du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du dernier conseil
- Compte-rendu au Conseil Municipal des décisions prises sur le fondement des délégations données au Maire par le Conseil Municipal par délibération N°057/2020 du 04/08/2020 le cas échéant
- Décision Modificative N°02/2025 pour payer des dépenses d'investissement
- Questions diverses (compte-rendu des délégués auprès des syndicats le cas échéant, atelier Lacour, organisation inauguration église.....)

Modification de l'ordre du jour :

Le Maire propose au Conseil Municipal le rajout des points suivants à l'ordre du jour : (le cas échéant)

- Remboursement ALLIANZ suite à sinistre sur fourgon Renault Master
- Versement subvention à l'école de Celles suite à présentation des justificatifs de paiement lors de la sortie en classe de découverte de mai 2025
- Versement subvention à l'école de Grand-Brassac suite à présentation des justificatifs de paiement lors de la sortie en classe de découverte de mai 2025
- Déploiement du Plan de Jalonnement et du Guide des Aménagements dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable (SDC) de la CCPR à l'échelle des 44 communes

Quorum non atteint

Conformément à la convocation du 23 juillet 2025, le Conseil Municipal s'est réuni le 5 août 2025 à 19 heures 30 dans la salle de la Mairie, avec pour ordre du jour :

- Décision Modificative N°02/2025 pour payer des dépenses d'investissement
- Remboursement ALLIANZ suite à un sinistre sur un véhicule de la commune
- Participation financière de la commune à l'école de Celles suite à la classe de découverte
- Participation financière de la commune à l'école de Grand-Brassac suite à la classe de découverte
- Plan de jalonnement dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable de la CCPR
- Questions diverses

Monsieur le Maire informe que le quorum n'étant pas atteint, la réunion est reportée, avec le même ordre du jour, sans exigence de quorum au lundi 11 août 2025 à 9 heures, dans la salle de la Mairie.